36e ANNEE (4e SÉRIE) N° 56 9 OCTOBRE 1919

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

PRIX D'ABONNEMENT POUR TOUT L'UNIVERS........ { 15 francs à l'Édition complète. 10 — à l'Édition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Parole épiscopale de pédagogie chrétienne. — II. La question scolaire et le Programme des publicistes chrétiens. — III. *Ames nouvelles :* instituteurs laïques. — IV. Morale laïque et moralisation des enfants. — V. Conversions d'instituteurs. — VI. Institutrices laïques. *Aux Davidées ; Bulletin des Institutrices catholiques.* — VII. Bibliographie : P. Bessières ; Paul-L. d'Arc ; G. Méra ; Capitaine Z.; J. de la Vaissière ; Calvet ; Rouzic.

I. — En réponse à une communication du Comité de l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne (Enseignement chrétien,* octobre 1918) touchant la crise prévue pour l'enseignement secondaire d'après-guerre, touchant surtout la difficulté du recrutement du personnel, le Président de l'*Alliance* a reçu de S. E. le Cardinal Dubois, archevêque de Rouen, une longue lettre *(Enseignement chrétien,* mars 1919) d'où nous détachons les lignes suivantes, qui seront méditées avec fruit par quiconque a charge d'âmes à quelque titre que ce soit :

Justes sont vos réflexions sur la nécessité de préparer un personnel ecclésiastique suffisamment nombreux et muni de titres officiels. Je le voudrais autorisé plus encore par sa compétence réelle, unie à des dispositions vraiment apostoliques. Le meilleur professeur n'est pas toujours le plus savant : mais celui qui enseigne le mieux et qui met dans son enseignement, avec toute son âme, toute sa foi, tout son zèle...

Je veux insister sur un point — et c'est le principal. — Votre note n'en parle pas, et pourtant il y aurait à cet égard une réforme urgente à opérer.

Pour que l'enseignement catholique mérite tous les sacrifices que l'on fait pour lui, je crois nécessaire de lui infuser une vie religieuse plus intense. Nos collèges n'ont de raison d'être que s'ils forment vraiment des chrétiens, — *des chrétiens d'abord,* éclairés et convaincus. Tout le reste doit être subordonné à ce but qui est le nôtre. Subordonné, dis-je, non pas sacrifié. Car les nécessités de la préparation, éloignée ou prochaine, aux examens ne sont pas telles que la culture de l'âme dans le sens catholique ne puisse être réalisée largement, efficacement, avec un peu de bonne volonté de la part de tous.

Pour cela, renouvelons, renforçons l'enseignement religieux. Qu'il ne soit plus, comme dans un grand nombre de collèges, un accessoire dont on se dispenserait volontiers et qu'on subit. Mettons-le en honneur, non pas exclusivement sur le Palmarès, mais dans la réalité de la vie scolaire quotidienne. La foi est une vertu infuse ; mais la science religieuse ne s'acquiert que par l'étude. Oserait-on dire qu'elle a dans toutes nos maisons et des maîtres réellement compétents et des élèves suffisamment désireux de l'acquérir ?

La formation chrétienne est œuvre d'éducation plus encore que d'étude. Elle réclame à chaque instant l'attention et le dévouement des professeurs et du directeur. Y pense-t-on assez ? Les maîtres sont-ils tous chez nous des « éducateurs-apôtres ? » Je crains que quelques-uns oublient trop souvent leur sacerdoce ou leur mission chrétienne pour se confiner exclusivement dans leurs attributions de professeurs. Ceux-là ne remplissent pas entièrement leur devoir.

J'ajoute que les plus grands de nos élèves auraient besoin, comme complément de leurs études, d'un enseignement philosophique qui les aide plus efficacement à mieux comprendre et au besoin à mieux défendre la doctrine catholique. Je le sais, l'*Alliance* a traité cette question dans l'un de ses derniers congrès ; mais les conclusions adoptées me paraissent rester en deçà d'une réforme qui s'impose dans l'intérêt moral et religieux de notre jeunesse scolaire...

II. — M. René Bazin avait rédigé, en novembre 1916, un *Programme de la Corporation des publicistes chrétiens* qu'il publia lui-même *(Echo de Paris,* 24 novembre) sous ce titre : *Les Réformes nécessaires.*

Une nouvelle édition du Programme parut en octobre de l'année suivante. Elle était notablement remaniée, surtout en ce qui touche l'enseignement. Elle reçut, celle-ci, l'approbation du Saint-Siège.

La première édition était « œuvre excellente », dit le cardinal Dubois. Mais la seconde accentue mieux la nécessité de ne pas perdre de vue les principes supérieurs, tout en se tenant sur le terrain des possibilités réalisables.

M. Bazin avait reçu, pour la première édition, une longue lettre doctrinale du cardinal Dubois (datée du 2 mars 1917). En voici quelques vues qui nous semblent bien caractéristiques de la pensée du Cardinal, — et de la pensée de l'Eglise :

... Votre corporation a fait là une œuvre excellente, et je l'en félicite vivement.

Vous nous donnez, formulé avec sagesse et modération, tout un programme d'action catholique. C'est bien. *Sans faire un exposé des principes* qui doivent

être à la base de tout ordre social, vous avez dressé comme une charte des réformes qui vous ont paru *pratiquement* et *immédiatement* réalisables.

Je suis pleinement d'accord avec vous sur l'ensemble de votre programme...

Vous insistez sur la question scolaire. Il n'en est pas, à mon avis, de plus importante... Vous vous êtes placé *sur le terrain des réalisations pratiques immédiates...* Vous réclamez, comme un minimum d'instruction religieuse à l'école, l'enseignement des preuves de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme et l'enseignement du Décalogue...

Mais cette réforme elle-même, vous en êtes convaincu, n'est qu'un minimum. Les catholiques ne sauraient y voir qu'*un point de départ,* pour une réforme plus complète et vraiment en harmonie avec nos croyances.

Les possibilités présentes dont il faut bien se contenter *ne sauraient nous faire oublier les droits des consciences...*

Mais *la question des principes théologiques et de leurs conséquences* dépasse votre programme de réformes pratiques dans le domaine des lois civiles. *C'est elle qui, tout d'abord, intéresse les évêques, gardiens de la doctrine.* Il m'a paru nécessaire d'en préciser d'un mot certains points importants à l'occasion de votre publication si pleine d'espérances pour la cause catholique.

Les remarques que j'ai faites n'enlèvent rien aux félicitations que vous méritez...

La seconde édition reçut (31 octobre 1917) la lettre suivante, adressée par le Cardinal Gasparri au P. Janvier (aumônier de la Corporation des publicistes chrétiens) :

Le Saint-Père a pris connaissance du projet de programme de la « Corporation des publicistes chrétiens », que vous avez bien voulu me transmettre par votre lettre en date du 23 octobre courant.

Je suis heureux de vous annoncer que Sa Sainteté a pleinement approuvé les dispositions de ce programme, de la réalisation duquel Elle attend de bienfaisants résultats pour l'Eglise et la société. Le Souverain Pontife a daigné me charger, en même temps, de vous envoyer, ainsi qu'à tous les membres de la Corporation, sa Bénédiction apostolique comme gage de sa bienveillance paternelle et des grâces abondantes qu'Il implore pour le succès de cette belle œuvre.

La nouvelle édition s'ouvre par cette déclaration :

En tout ce qui concerne les intérêts de la religion, de la famille et de la société, la *Corporation des publicistes chrétiens* ne peut avoir d'autre programme que celui de l'Eglise catholique, ses revendications sont les revendications de l'Eglise même. Sans renoncer à aucun des droits conférés par Jésus-Christ à son Eglise, elle croit, pour le moment et à raison des circonstances, devoir concentrer principalement ses efforts sur quelques réformes qui lui paraissent indispensables.

Je vais maintenant transcrire sur deux colonnes les principales phrases qui ont été l'objet de modifications. La plupart se rapportent au chapitre de l'enseignement. Les deux premières phrases ont reçu, dans la nouvelle rédaction, une forme plus apaisée (on en a biffé les mots « barbarie » et « Allemagne »). Je mets *en italiques* les mots qui ne figurent que dans l'une des deux éditions, c'est-à-dire, soit qui ont été ajoutés dans la seconde, soit qui ont disparu de la première :

Ire édition	IIme éd., approuvée à Rome
Les alliances qui ont *sauvé le monde de la barbarie* seront maintenues. La France sera défendue contre l'espionnage, le commerce et la propagande *corruptrice de l'Allemagne.*	*La France se doit* de maintenir fidèlement les alliances *qui l'ont aidée à lutter pour le droit et la justice.* Elle devra *se garantir efficacement* contre *toute entreprise étrangère,* — espionnage, commerce, propagande, — *qui compromettrait sa sécurité ou son intégrité.*

Reprise des relations diplomatiques avec le Saint-Siège : raisons de les rétablir : cette raison-ci, entre autres :

Ire édition	IIme éd., approuvée à Rome
la puissance de conseil et de pacification que le Pape exerce dans le monde entier par la hiérarchie et par les fidèles...	la puissance de conseil et de pacification que le Pape exerce dans le monde entier *par ses enseignements et ses directions,* par la hiérarchie et par les fidèles...

(Puis, après l'énumération des diverses raisons d'ordre politique qui nous imposent la reprise des relations diplomatiques avec Rome) :

Ire édition	IIme éd., approuvée à Rome
Pour toutes ces raisons, il est nécessaire que la France nomme un ambassadeur près le Saint-Siège, et qu'elle cesse enfin d'être absente de Rome.	Pour toutes ces raisons, *qui s'ajoutent à d'autres d'ordre supérieur et exclusivement religieux,* il est nécessaire que la France nomme un ambassadeur près le Saint-Siège et qu'elle cesse enfin d'être absente de Rome.

En droit constitutionnel :

Ire édition	IIme éd., approuvée à Rome
Dans l'ordre politique, chacun *peut* avoir et exprimer ses préférences.	Dans l'ordre politique *constitutionnel proprement dit, il est essentiel* de laisser chacun exprimer ses préférences.

Liberté religieuse :

Ire édition	IIme éd., approuvée à Rome
...*Les catholiques ne prétendent point avoir été, dans la guerre, les seuls braves, les seuls disciplinés, les seuls charitables. A peu d'exceptions près, la France a fait magnifiquement son devoir. Mais aucun esprit sérieux ne peut nier qu'ils n'aient donné un bel exemple de courage, d'union, de générosité, ne se souvenant point, en face de l'ennemi, de la persécution longue et cruelle dont ils ont été l'objet. Ils estiment que la paix intérieure n'est pas seulement un bien auquel ils ont droit et qu'ils ont toujours désiré, mais une nécessité nationale que comprendra tout Français patriote, et la condition première du relèvement du pays.*	(tout cet alinéa a disparu de la IIme édition, où il n'est plus fait appel qu'à la justice).
...La justice veut que les associations *régulières,* de toute nature, puissent li-	La justice veut que les associations *légitimes,* de toute nature, puissent li-

brement posséder. La liberté d'association n'existe pas sans liberté de patrimoine.	brement posséder. La liberté d'association n'existe pas sans la liberté de patrimoine.

Enseignement :

Il faut, pour une grande France, des esprits clairs, patriotes, respectueux, hauts d'honneur, et pourvus des notions morales qui commandent une vie utile et noble.	(un mot seulement ajouté : « pourvus des notions *religieuses et* morales qui commandent une vie utile et noble »).
Le droit d'éducation appartient essentiellement aux parents, et l'Etat ne peut les gêner dans leur liberté première *de choisir telle ou telle école ;* il doit même les aider, *quelle que soit l'école qu'ils choisissent,* ainsi qu'il va être dit.	Le droit d'éducation appartient essentiellement aux parents, et l'Etat ne peut les gêner dans cette liberté première ; il doit même les aider, ainsi qu'il va être dit.
De ces principes découlent les conséquences suivantes :	De ces principes, *et tout en tenant compte des conditions de fait de la société française,* découlent les conséquences suivantes, *qui seules, à l'heure présente, paraissent pratiquement réalisables :*

La première de ces conséquences, le 1° de la Ire édition, a totalement disparu de la IIe. Elle était ainsi formulée :

1° L'Etat, qui n'a point, parmi ses attributions essentielles, le droit d'enseigner, et qui est supposé ne l'exercer que pour suppléer à la négligence ou à l'impuissance d'un certain nombre, doit maintenir, dans les programmes des écoles primaires qu'il établit, les preuves de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, fondements de toute morale fixe et sanctionnée, c'est-à-dire utile aux fins de l'homme et à celles de la société.

Il doit y ajouter, comme un minimum, l'explication du Décalogue, synthèse du droit naturel, et hors duquel il n'existe ni civilisation véritable ni principe de progrès, afin que pas un Français ne puisse, malgré lui, si pauvre et dénué soit-il, être privé, en outre, des règles élémentaires d'une vie honnête.

C'est là une obligation de l'Etat, qui lui est imposée par la seule raison, et lors même qu'il n'est pas chrétien. Renan lui-même a écrit : « Les dix paroles de Iahvé sont, pour toutes les nations, et seront durant tous les siècles les commandements de Dieu » (Histoire du peuple d'Israël, t. II, p. 402).

La nouvelle édition supprime tout cela, tout ce qui dans la Ire avait l'air de tracer un programme aux écoles de l'Etat. La nouvelle édition ignore les écoles de l'Etat. L'Eglise parle bien des écoles de l'Etat dans ses Concordats (p. e., dans le Concordat de 1914 avec la Serbie), parce que les Concordats sont œuvres de circonstance, réalisées pour une circonstance déterminée, pour une contingence. Il n'en est pas question dans un document comme celui que nous étudions, qui a pour objet de nous tenir les yeux fixés sur les principes immuables. Pas davantage l'Eglise n'en a parlé dans le *Codex juris canonici* (il y a un mot, au can. 1374, contre les *scholas acatholicas, neutras, mixtas,* ce qui n'est pas du tout synonyme, en soi, d'écoles d'Etat), parce que le Codex est un κτῆμα ἐς ἀεί, parce que l'Eglise y proclame le droit, tel qu'il est en soi, tel qu'il faut tendre à le réaliser. Or, c'est un droit essentiel à la société chrétienne, que l'Eglise ait des écoles ; il n'est pas du tout nécessaire que l'Etat ait les siennes. Le terme même « école d'Etat » est très intelligible (trop intelligible) pour nous ; il ne l'eût pas été avant la Révolution. Et l'on peut bien espérer l'avènement d'un état de choses où il ne sera plus intelligible qu'aux érudits, aux curieux d'histoire, comme c'est le cas pour tant d'autres termes familiers à des sociétés aujourd'hui disparues ou transformées, pour tant de termes empruntés aux institutions de la Grèce ou de Rome et que nous continuons à employer, mais sans en pénétrer désormais tout le sens (même ce terme d'*esclave,* d'un usage toujours si courant : combien peu de gens se rendent compte de ce que c'était vraiment que l'esclave dans la société romaine, de tout ce que le concept d'esclavage recouvrait, juridiquement, d'horreurs !)... De même en sera-t-il un jour sur le terrain scolaire, le jour où sera enfin réalisée la « séparation de l'école et de l'Etat ».

En attendant ce jour fortuné, il faut vivre, et compter avec l'ingérence de l'Etat, avec sa mainmise sur quantité de choses qui ne le regardent pas. C'est pourquoi la IIme édition du *Programme* lui rappelle ses devoirs vis-à-vis des écoles catholiques et délimite son champ d'action. C'est l'objet des quatre « conséquences » annoncées plus haut. Le 1° de la IIme édition correspond au 4° de la Ire, mais a reçu une rédaction toute nouvelle :

La législation de l'enseignement libre reconnaîtra aux catholiques le droit de fonder, comme leur conscience leur en fait un devoir [1], *des écoles où l'enseignement de leur religion, contrôlé et dirigé par leurs chefs spirituels, occupera la première place et pénètrera toute l'éducation et l'instruction de leurs enfants.*

A ces écoles confessionnelles, l'Etat devra, sur le budget de l'instruction publique, accorder des secours proportionnels au nombre de leurs élèves.

Le contrôle de l'Etat sur les écoles libres sera limité rigoureusement à l'hygiène, à la moralité, à l'ordre public. Les autorités universitaires, fût-ce le Conseil supérieur, n'auront plus la prérogative d'imposer souverainement à l'enseignement libre les programmes d'examen, leurs sanctions, ou encore leurs arrêts d'interdiction en matière d'ouvrages scolaires.

Au § 2°, pas de modifications :

Il (l'Etat) doit alléger les programmes de l'enseignement primaire élémentaire, leur donner un caractère plus pratique et professionnel, y introduire une décentralisation rationnelle, en faisant une place particulière à l'histoire locale, à la géographie locale, à l'agri-

[1] La Ire édition portait : — « Tout père de famille sincère et de bonne foi, pourvu qu'il respecte la loi naturelle, a l'imprescriptible *droit* de donner à ses enfants l'éducation de son choix. » La IIme édition met l'accent sur le concept *devoir,* de préférence au concept *droit.* Déjà, plus haut, au § précédent, on a pu remarquer la suppression des mots : « choisir telle ou telle école, » et : « quelle que soit l'école qu'ils choisissent. » La liberté d'enseignement n'est point précisément un principe dogmatique ; et Pie IX, félicitant (Bref du 19 juillet 1875) Mgr Dupanloup de son zèle à conquérir la liberté de l'enseignement supérieur, prend soin de noter que ce mot même de liberté n'est pas des mieux choisis :

« Licet æternis justitiæ legibus ipsique rectæ rationi refragetur, in eodem haberi censu verum ac falsum et utrique

culture, à l'industrie, aux institutions économiques et sociales propres à chaque région.

Au § 3o, a disparu de la nouvelle édition le mot qui visait l'Allemagne : l'éternité de l'ambition allemande, de la malfaisance allemande, n'est pas un principe :

3o Il doit, avec un soin nouveau, faire pénétrer et entretenir dans tous les jeunes cœurs l'amour de la patrie, faire aimer la France par l'enseignement de l'histoire de France, faire connaître et honorer nos souvenirs militaires, en particulier les souvenirs de la Grande Guerre, et montrer la nécessité de maintenir, jusque sur le terrain économique et industriel *(surtout au regard de l'Allemagne)*, l'indépendance de notre pays.

Au § 4o et dernier, un seul mot changé, comme on va voir :

La privation du droit d'enseigner, dont les membres des congrégations religieuses ont été frappés, est une injustice en soi. Cette injustice est devenue plus criante aujourd'hui, et ne doit pas survivre à la guerre. Tous les Français, ayant supporté ensemble cette terrible épreuve, doivent jouir de *leurs* droits (Ire édition : des *mêmes* droits) dans la patrie gardée par tous. Il faut ajouter que, après la guerre, alors que toutes les professions n'auront plus à leur service qu'un nombre d'hommes très diminué, l'intérêt public exige qu'il soit fait appel à tous pour reconstituer la France, et spécialement pour assurer à l'enseignement populaire les maîtres très compétents, très dévoués et très patriotes qu'il a momentanément perdus. Les dispositions légales privant certaines catégories de citoyens français du droit d'enseigner, en raison de leur foi et de leur vocation, doivent être immédiatement rapportées.

III. — C'est encore en milieux scolaires que nous nous retrouvons avec la série d'articles que le P. Albert Bessières donnait aux *Etudes* en 1916 et 1917 et qu'il a réunis en volume sous ce titre : **Ames nouvelles,** in-12 de 307 p., 3 f. 50, Paris, G. Crès (boulev. St-Germain, 116). Ces « âmes nouvelles », ce sont des âmes d'instituteurs laïques, âmes très laïques, très primaires d'abord, gavées d'anticléricalisme et de Révolution, socialistes, anarchisantes, et qui évoluent ensuite les unes jusqu'au bout, vers une vie de ferveur chrétienne et d'apostolat, tandis que d'autres restent à mi-chemin, en bonne voie cependant, — les unes sous l'influence de la guerre, — tandis que chez d'autres, chez la plupart, cette évolution victorieuse s'était achevée ou tout au moins avait commencé bien avant la guerre, au cours de la dizaine ou douzaine d'années qui ont précédé la guerre. Et ceci est fort intéressant ; car ceci nous apporte la preuve que le renouveau chrétien, si éclatant dans notre élite intellectuelle depuis les environs surtout de l'année 1900, était sensible aussi même dans les milieux primaires. On a, dans la presse, dépensé beaucoup d'encre et de poudre à pourfendre la mentalité dite primaire. N'a-t-on pas trop perdu de vue que les primaires sont des hommes et que, vis-à-vis de ces hommes, de ces âmes, le chrétien a des devoirs ? Chez le primaire tout n'est pas nécessairement primarisme ; chez le laïque, tout n'est pas laïcisme. L'instruction laïque, le concept laïque de l'instruction, est diabolique ; l'instituteur laïque, non pas. Il est l'instrument du diable : qui ne l'a pas été à certaines heures ? et n'est-ce pas d'institutrices congréganistes qu'un éminent religieux disait que le diable sait au besoin se cacher sous une cornette religieuse pour entraver l'action de Dieu ?... Mais, pour être l'instrument du diable, et même l'instrument conscient (comme c'est malheureusement le cas pour un trop grand nombre d'instituteurs laïques), on n'est pas *totus in maligno positus.* Il est difficile souvent de découvrir, chez le laïque, sous l'amoncellement des préjugés et des haines, les possibilités de relèvement, les pierres d'attente de la grâce ; nul n'est en droit pourtant de nier que Dieu se les y soit réservées.

Nous trouvons tous sur notre chemin, un jour ou l'autre, l'instituteur laïque. Il faut le connaître. Le connaître, c'est une nécessité d'abord pour lui faire du bien (si Dieu daigne nous y appeler) ou tout au moins pour ne pas lui faire du mal ; c'est une nécessité ensuite et surtout pour le combattre efficacement, pour combattre son influence néfaste, pour défendre contre lui l'âme de nos enfants. C'est faute de le connaître que tant de coups, dans notre camp, ont porté à faux. Et c'est pourquoi le livre du P. Bessières se recommande instamment à la lecture, à la méditation de tous nos confrères, des villes ou des campagnes. Il met en lumière brûlante le caractère diabolique de l'école laïque, la nécessité absolue de son « désétablissement » (séparation de l'école et de l'Etat) ; mais aussi, avec cette clairvoyance qu'opère l'esprit de charité surnaturelle, il suit le travail, lent et obscur souvent, de la grâce chez ces hommes qui se croient de taille à démolir Dieu, qui restent des âmes humaines cependant, appelées à devenir un jour, bientôt peut-être, par le ministère du prêtre, des « âmes nouvelles ». *Interficite errores, diligite homines:* le double précepte de S. Augustin a rarement été aussi bien accompli que dans ces pages du P. Bessières.

L'âme de ce livre, l'âme de ce groupement d' « âmes nouvelles, » c'est Pierre Lamouroux, instituteur public à Paris, professeur de l'enseignement primaire au Collège Rollin, glorieusement tombé en chargeant à la tête de sa section, à Givenchy, le 3 octobre 1915, à l'âge de trente-trois ans. Il était compatriote du P. Bessières (tous deux enfants de ce coin du Quercy qui avait vu naître, un siècle plus tôt, le maréchal Bessières, le futur duc d'Istrie ; tous deux liés par des relations d'amitié qui, un temps interrompues aux années d'anticléricalisme du jeune maître, se sont vite renouées ensuite). Première communion au lycée de Cahors, événement qui pour lui (comme pour

paria concedi jura, — cum tamen iniquitas temporum jus, suapte natura proprium unius veri, ad falsum transtulerit, et, *satis inconveniente libertatis vocabulo,* potestatem ei fecerit suadendi pro lubitu, vulgandi, docendi commenta sua : solerter omnino et opportune te, Venerabilis Frater, virus civili societati ingestum *in antidotum et convertere* contendisse censemus... »

beaucoup d'autres en pareil milieu) fut sans importance comme sans lendemain. A quatorze ans, en 1896, il laisse les études classiques pour se vouer au primaire ; se jette bientôt tête baissée dans le mouvement syndicaliste révolutionnaire qui bat alors son plein dans les écoles, se fait l'apologiste de la cité anarchique, de l'union libre, de la solidarité maçonnique, ce qui lui vaudra, en 1904, d'être nommé instituteur à Paris ; subit, en 1905, l'inévitable pensum, l'année de service militaire. Ce sera pour lui le commencement de la sagesse : lui, jusque-là pacifiste militant, antimilitariste, disciple échevelé de Jaurès, d'Hervé, de Romain Rolland, de Jean Grave, mais âme droite, d'une loyauté inaltérable, il comprend pour la première fois la beauté de la discipline, la grandeur de l'obéissance volontaire, au point que, son année terminée, il brigue les galons d'officier de réserve, se marie civilement, se range, devient l'homme du devoir strict qu'il sera toujours depuis sans l'ombre de défaillance. Son année de service s'achevait sur une réconciliation avec les notions d'ordre, de discipline, de patrie : prélude de la réconciliation qui va maintenant tendre à s'opérer dans son âme avec les disciplines supérieures de la foi.

Il a été l'apôtre de l'anarchisme ; il se fait maintenant l'apôtre de l'autorité. Il groupe autour de lui une douzaine d'amis de l'enseignement primaire. Au début, ils étaient davantage ; mais ceux qui n'étaient venus que par curiosité, se retirent l'un après l'autre. Ne restent que les convaincus, ou ceux qui aspirent à l'être, ceux qui cherchent la lumière en toute droiture d'âme. Ils se réunissent tous les dimanches, chez Pierre, dans une usine de blanchisserie que son père dirige à Puteaux (d'où le nom sous lequel ils désignent leurs réunions : « les Puteaux »). Et là, tout le jour et souvent toute la nuit même, ils causent, ils lisent, ils discutent. Et que discutent-ils ? Pédagogie. Ils n'ont pas autre chose en tête. Car ils sont des « instituteurs » ; et ils savent tout ce que ce mot veut dire. Ils se font de leur mission l'idéal le plus élevé, le plus complet. Ils ont à former des hommes ; et former des hommes, ce n'est pas seulement emplir des cerveaux ou inculquer une discipline extérieure. L'homme est un être moral. Former un homme, c'est le moraliser ; c'est créer en lui la vie morale.

Comment y arriver ?

IV. — C'est ici que la grâce les attend. Pour moraliser les gavroches qu'il leur confie, l'Etat, le programme officiel leur met en mains un instrument : la morale laïque. Pauvre morale laïque !... Et c'est précisément son insuffisance, c'est l'insuccès constaté des morales laïques auprès de leurs élèves qui crée en eux une nostalgie de Dieu, et non pas du Dieu des philosophes, mais du Dieu de la foi, du Dieu qui seul met à notre portée les secours nécessaires pour la moralisation de notre vie.

Lamouroux a raconté au P. Bessières la première expérience pédagogique que la Providence lui permit de faire en ce sens : un fait très mince en apparence, mais est-il de menus faits en matière de conscience ?

J'avais surpris un gamin de la classe commettant une vilaine action.

Je prends ma voix la plus grave pour le réprimander :

— Mon ami, on ne fait pas ça.

Lui, me regarde de ses yeux gris, sans la moindre gêne :

— Et pourquoi, M'sieu ?

— Parce que c'est défendu.

— Et par qui ?

J'hésitai, abasourdi. Au fait, par qui ? Mais il ne fallait pas avoir le dessous. Je fronçai les sourcils :

— Par qui ?... Par moi.

Je me retournai tandis que le gavroche murmurait à son voisin :

— Qu'est-ce que ça me fait ? C' pion !

Je songeai à partir de ce fait pour une leçon de catéchisme moral, laïque. Je possédais toutes les théories de nos manuels les plus récents : hygiène, respect de soi, solidarité. Par avance, je vis mes gaillards ouvrir des yeux immenses, puis éclater de rire. Jamais je n'avais senti aussi douloureusement la pauvreté, la sottise, la niaiserie de tout ce catéchisme auquel ses auteurs ne croyaient d'ailleurs pas plus que moi. Mais il fallait avoir l'air de faire quelque chose. Avouer tout de suite, comme certains hauts mandarins de l'enseignement primaire ou supérieur, que nous ne savions pas, que le bien et le mal étaient pour nous des mots vides de sens, qu'il existait, tout au plus, des actes *utiles* ou jugés tels par la majorité des consciences, et des actes *nuisibles* que la société réprouvait au nom de ses intérêts ; avouer cela devant nos gamins d'esprit très éveillé, — autant eût valu les nourrir au trois-six. Puis, surtout, les parents n'auraient pas manqué de protester, de crier au scandale. A tout prix, il fallait sauver le mot fétiche : ceci est *défendu.* Oui, mais pourquoi et par qui ? N'y avait-il pas, dans la réplique de mon gamin, plus de philosophie que dans mainte docte dissertation de Léon Bourgeois, de Durkheim, de Lévy-Brühl, de Belot, d'Albert Bayet ? Pour conclure, je levai mon doigt d'un air menaçant :

— Si je te repince !...

Et si je ne le pinçais plus ?...

C'était donc là, réduite à ses proportions réelles, cette vocation d'éducateur dont je m'étais fait un si bel idéal ! Faire naître la peur du gendarme ou du pensum, me transformer moi-même en gendarme ou en vulgaire « pion » ! C'était moins beau qu'un métier de policier, car ce dernier généralement croit à la loi ; et je n'y croyais pas.

Les « Puteaux » avaient leur journal, dont le titre : *L'Envol,* dit les belles espérances, et leur revue : *L'Avenir de l'Enfant,* rédigée, polycopiée, tirée par les membres du cercle. Lamouroux un jour y intitulait un de ses articles : « *L'impossible neutralité* »[1] : oui ou non, l'instituteur doit-il faire œuvre d'éducateur, c.-à-d. de moraliste ?

Oui, répond Albert Thierry, un de ses amis ; mais le moyen ? Ce rôle suppose une doctrine ; et

[1] Des libéraux ont pu jadis croire à la possibilité de la neutralité. Nos ennemis ont pris soin eux-mêmes de les déniaiser : « La neutralité, écrit Viviani dans l'*Humanité,* elle fut toujours un mensonge... Peut-être un mensonge nécessaire... On promit cette chimère de la neutralité pour rassurer quelques timidités dont la coalition eût fait obstacle au principe de la loi. Mais Jules Ferry avait l'esprit trop net pour croire à l'autorité de cet expédient. Et le malheur, c'est que ses disciples prennent pour un principe ce qui, dans ses mains un peu lourdes, ne fut qu'un prétexte. »

Viviani encore : — « La vérité, c'est que les destinées de

de doctrine, nous n'en avons pas, nous n'avons pas le droit d'en avoir [1].

Cet Albert Thierry a écrit, en 1909, dans les *Cahiers* de Péguy, tout un livre, *L'Homme en proie aux enfants,* journal ou notation aiguë, souvent douloureuse, de ses expériences pédagogiques au cours de ses années d'enseignement à l'école primaire supérieure de Melun : — « Je ne sais pas enseigner la morale, dit-il ; c'est que je l'aime trop, oui, et trop subtile. Je vois, après toutes mes abstractions, l'esprit de ces mioches qui dodeline ou qui halète. » Et, quand il veut enseigner une morale plus terre à terre, plus conforme à l'esprit du programme, quel accueil reçoit-il ? Ecoutez-le :

> Je vais prudemment. Voici ma morale à l'usage des dauphins du peuple :
>
> « Le plaisir n'est pas condamnable. Boire, manger, c'est nécessaire à la vie. Bien boire, bien manger, avec plaisir, c'est utile au bon fonctionnement des organes.
>
> « Soyons d'abord de bons animaux, a dit un grand philosophe. Mais n'oubliez pas que l'excès tue l'organe : non seulement il émoussera le plaisir que nous prenons à contenter nos besoins, mais encore il nous empêchera de les contenter. Vous connaissez les effets de l'alcool sur le cerveau, le cœur, les poumons, ceux de la trop bonne chère sur l'estomac. »
>
> — « Sur l'anus », dit Georges à mi-voix.
>
> Je ne voulais pas entendre cette sottise. Mais je l'aperçois se propager sur les oreilles, sur les sourires, embourber tout.
>
> — « Georges, vous aurez deux heures. »
>
> Je continue la leçon. Mais l'ordure voyage.

Il va de désillusion en désillusion, lui qui est entré en fonctions le cœur tout plein d'idéal. Il raconte son premier contact avec ses élèves, quand le directeur les lui présenta :

> Nous entrâmes ; et pendant que le principal me les nommait tous, je subissais un mystérieux enchantement.
>
> Je me crus parmi des oiseaux. Chaque table était un nid noir, au bord duquel se penchaient deux petites têtes humbles et agiles : quarante hirondelles, quarante alouettes, se soulevant sur leurs faibles plumes, ouvraient vers moi leurs yeux convoitant le monde.
>
> Leur confiance était si sensible qu'elle m'intimidait.
>
> A la fin, ils m'apparurent comme de frileuses âmes toutes nues, souhaitant que je les vêtisse.

Vêtir ces âmes ? De nouveau l'enchantement fait place à l'angoisse :

> Je savais bien ce que j'apportais : des haillons, et peut-être quelques-uns des nuages du vieil Homère. Je détestai soudain ma complication.
>
> Qu'allais-je dire à ces bambins curieux, moi si plein de doutes ?
>
> ...Sur la garantie illusoire d'un diplôme, sans même s'inquiéter de ma tournure d'esprit, ils (les parents) me livrent l'éducation de leurs fils !
>
> Mais, mesdames, messieurs, savez-vous si je ne suis pas... un corrupteur de la jeunesse ?

Ces âmes d'enfants, on lui donne mission de les façonner, de les *sculpter !* Quelle épouvante ! Il faut être un artiste très haut pour oser toucher à un marbre très pur, pourtant mort ; — et ceci, c'est un marbre vivant, divin, au grain fait des cellules de millions de vies écoulées en lui. Ne va-t-il pas le briser, sculpteur improvisé que rien n'a préparé à cette tâche, sculpteur « à la façon de la mort, qui sculpte avec la faux ? »

« Elever », c'est faire monter, c'est prendre dans ses mains une âme, la soulever de terre pour la porter en haut, vers le ciel inconnu. — « Etrange responsabilité, mystérieuse mission à quoi rien ne m'a préparé. » Il y faudrait des mains saintes, immaculées, des mains sacerdotales, des âmes vivant sur les hauts-lieux vers lesquels elles ont mission de conduire leurs disciples. Et il n'est pas toujours de ces âmes-là :

> J'ai commis ce soir une mauvaise action. Je ne puis dire laquelle. La nuit passe, qui berce le remords et l'endort.
>
> Mais le matin, le voici qui me saisit avec le froid de l'aurore.
>
> Nausée à désespérer.
>
> Pourtant, il faut bien faire mon métier. Je pars pour l'école. Je n'avais rien prévu. Ces regards confiants d'enfants me troublent. Ils attendent ce qu'ils appellent en eux-mêmes une vérité.
>
> Mais suis-je digne de leur distribuer une vérité ?
>
> La honte m'accable.

Une consolation lui vient, mais si basse : à quoi bon rougir ? Ces enfants sont-ils meilleurs que lui ?

> Tous ces gosses, ce ne sont que des animaux. J'écoute cette voix brutale avec hébétude, me voici au fond du bourbier.

V. — Lamouroux et Thierry ont poursuivi le même idéal, fait les mêmes expériences, éprouvé les mêmes désillusions. Le premier est arrivé à la foi ; le second est resté à mi-côte. Lamouroux s'est mis à l'école de l'Eglise, avec la simplicité de l'enfant de l'Evangile. Thierry, entier dans ses idées, brutal même, n'a su secouer le joug de l'orgueil de

l'Eglise sont inconciliables avec celles de la démocratie, que dis-je ? avec celles d'aucun régime. »

Sembat : — « L'école sans Dieu, c'est l'école contre Dieu. Nous n'y pouvons rien, c'est la force des choses. »

Aulard : — « La morale doit être indépendante de la foi. Or, répandre cette idée, c'est vouloir détruire la religion. Donc, nous voulons détruire la religion. »

[1] Le recteur Compayré (l'auteur des Manuels à l'Index) écrivait naguère avec une belle confiance : — « Oui, nous revendiquons hautement pour les maîtres laïques le titre d'éducateurs et de moralistes... Nous continuerons à appeler tous les enfants de nos écoles sur ce terrain neutre de l'enseignement de la morale, où l'on n'attaque aucune religion, où l'on prêche la justice, la charité, la tolérance qui est la charité envers les idées. Nous continuerons à bâtir *sur ces assises solides la cité humaine,* en laissant aux ministres de la religion le soin de bâtir à côté ce que S. Augustin appelle la Cité de Dieu. »

Le même Compayré, plus tard, à la veille de la guerre, constatait plaintivement le peu de solidité de ces assises. Analysant un Manuel très répandu de son collègue le recteur Payot, *La Morale à l'école,* il gémissait :

« D'après sa conception morale (de Payot), le devoir consiste à *vivre d'une vie intense... Femmes et jeunes filles* (dit Payot), *soyez toujours proprettes et appétissantes.* — N'est-il pas à craindre (demande Compayré), que telle ou telle de nos écolières ne voie dans ce conseil peu austère un encouragement à comprendre d'une certaine manière les devoirs faciles de la vie intense ?... D'étape en étape, de chute en chute, nous descendons jusqu'à cette conclusion finale : il n'y a pas de devoirs à enseigner aux enfants. Toute éducation morale est une entreprise arbitraire, oppressive, impossible. »

Il cite encore cette phrase qu'on pouvait lire en 1905 dans une revue scolaire très répandue : — « Déclarer que l'éducation est l'art de faire des hommes honnêtes, c'est affirmer que l'on sait ce que c'est qu'un honnête homme. Nous savons ce que vaut cette prétention » ; — et il se lamente :

« Nous avions cru jusqu'ici que pareille déclaration avait seulement cours devant les tribunaux, sur les lèvres d'un accusé qui cherche vainement une excuse aux fautes dont il s'est rendu coupable, — et nous la trouvons maintenant sous la plume d'un instituteur devenu inspecteur primaire, un chef, par conséquent, chargé de diriger l'enseignement dans les écoles de sa circonscription. »

l'esprit. Quels éléments de noblesse pourtant dans cette âme ! Mobilisé le 4 août 1914, il emporte dans sa musette trois livres : Dante, Pascal, saint Paul. Au front, il garde ses nobles soucis d'avant-guerre. Il songe plus au jour de demain qu'à celui d'aujourd'hui. L'œuvre essentielle demeurera celle de l'éducation des âmes. Et il songe avec effroi au lourd fardeau qui chargera ses épaules : — « Il nous faut des mains pures pour l'œuvre de demain, » écrit-il. ...« L'œuvre de demain », espérons qu'il la voit du ciel. La mort le surprit poursuivant ses méditations sur S. Paul : il tombait foudroyé à Noulette, en plein assaut, le 26 mai 1915, âgé de trente-trois ans.

Lamouroux était revenu à Dieu totalement, le 12 avril 1914, jour de Pâques, à la suite d'une retraite de trois jours à la villa St-François-Régis (qui est, comme chacun sait, le nom d'un Saint de la Compagnie de Jésus), à Mours (Seine-et-Oise). Il écrivait, ce jour même, au P. Bessières :

Mon cher ami,

Dieu soit béni !

C'est fait. Comment t'exprimer ce monde de pensées où j'ai peine à me retrouver ?

Pendant ces trois jours de solitude, j'ai médité, prié, j'ai vu. J'ai senti deux bras tendus vers moi. Je m'y suis jeté. Maintenant, c'est la paix, une paix immense, inconnue. Je n'aurais jamais cru pouvoir connaître tant de joie. Comment dirai-je assez : merci ! à toi, aux saintes âmes qui ont prié, souffert pour moi !

Je ne sais que répéter : Dieu soit béni !

Je me suis confessé. J'avais tant besoin de liquider ce passé !

Je me suis retrouvé avec une âme toute jeune. Je n'ai pas reçu la sainte Communion, non faute de désir, mais je ne me sens pas encore digne. Tout ce passé est trop près de moi. J'ai besoin de quelques jours pour me recueillir, me préparer.

Cette communion, il la fera quelques jours plus tard, aux côtés de sa femme, dans la petite chapelle de Montmartre où l'on vénère le souvenir des premiers vœux émis par S. Ignace et ses premiers compagnons. Son mariage civil avait été auparavant bénit par un prêtre.

Et maintenant, à peine converti, le voici de nouveau en campagne pour l'apostolat. Apôtre dès ses années d'adolescence, il le sera jusqu'au bout. Il ne sera jamais de ceux qui croient que la vérité est un bien que l'on peut garder égoïstement pour soi.

Je sais, écrivait-il au P. Bessières, que plusieurs s'inquiètent et au nom de mes intérêts me souhaitent une religion prudemment enfermée dans le secret de la conscience. Mais l'Evangile n'est pas fait pour être pratiqué à huis-clos. N'y aurait-il que les catholiques à n'avoir nul droit à la liberté ? Voilà longtemps pourtant qu'on nous fait enseigner la Déclaration des droits de l'homme. D'ailleurs, qu'on se rassure. J'en suis venu à abhorrer les inutiles fanfaronnades. Je n'ai pas oublié la théorie de l'élève-officier : premier principe de l'exercice en campagne : se défiler jusqu'à l'heure de l'assaut. Ce qui ne veut pas dire : tourner le dos à l'ennemi, mais ne pas gaspiller ses forces en des démonstrations prématurées, mais s'organiser ; se fortifier avant d'agir.

Rien de « prématuré ». Il sait que la grâce a son heure, qui n'est pas celle de nos impatiences. Lui-même, combien de temps il est resté en route ! Il s'est senti, des années, catholique intellectuellement, catholique socialement, avec des convictions de jour en jour grandissantes ; mais ce n'était pas la foi encore. — « Il n'y a pas d'apostolat purement intellectuel, dira-t-il après sa conversion ; la connaissance ne fait que déblayer les chemins à l'acte de foi, elle ne l'impose pas. » Qui cependant était mieux que lui à même d'apprécier le prix de la connaissance, lui qui savait par cœur les *Pensées* de Pascal et les *Méditations* de Bossuet ? mais tout cela, ce sont éléments humains ; et la conversion n'est pas œuvre de l'homme seul.

Qu'y faut-il donc encore ? — La prière d'abord : « Pour convertir une âme, il faut d'abord prier. »

« Il faut aussi souffrir pour les âmes. J'ai la certitude que ma conversion fut en grande partie obtenue par les souffrances volontaires de ces Carmélites exilées à qui on avait recommandé mon évolution[1]. »

Il faut l'exemple, la « présence réelle » d'une âme grandie, pacifiée par la foi :

Faire naître l'éternel problème. Amener les âmes à se poser la question unique de la destinée. Et, en regard de leur inquiétude, faire rayonner la paix d'une conscience parvenue par la foi à la stabilité qui n'est pas la mort, mais la vie heureuse, ordonnée. Les âmes sont clairvoyantes, un manque de logique entre la foi et la conduite leur est un douloureux scandale.

Ma conversion, avouait-il encore au P. Bessières, a été retardée par la vue d'un prêtre médiocre. J'avais tort. Le prêtre est pris parmi les hommes, non parmi les anges. Et, au surplus, ce n'est qu'un intermédiaire. Regarde-t-on, avant d'aller se faire tuer, à la qualité du papier sur lequel le général en chef vous envoie l'ordre de marcher ? N'importe, la vue de ce prêtre, la vulgarité de sa vie et de sa prédication créait en moi un état de souffrance, une sorte de respect humain, à m'affirmer le disciple de sa religion. Il nous faudrait des prêtres saints et il faudrait que nous aussi nous devenions des saints.

Il rêvait d'organiser, entre les instituteurs chrétiens, un groupement semblable à celui des jeunes gens de Normale supérieure et des professeurs catholiques de l'Université, et de rapprocher ensuite ces groupements dans un lien de charité commune :

... Il faudrait, écrivait-il au Père B. (mai 1914), qu'un lien fraternel de charité chrétienne réunisse les instituteurs et les professeurs de l'enseignement secondaire.

Ce rapprochement ferait tomber des mésintelligences, des susceptibilités inadmissibles entre catholiques...

Sur quelles bases pourra s'opérer l'union ? Par des réunions communes, ou par de fraternelles relations entre groupes distincts ? Je ne sais. Mais la Providence nous conduira. J'étudie le terrain... Dieu nous aidera, car une association des instituteurs catholiques me paraît nécessaire à la conservation, à la diffusion de notre foi.

Cette union des forces est même plus nécessaire aux instituteurs qu'aux professeurs. Notre information est moins complète, d'où une plus urgente nécessité de

[1] Quelques semaines auparavant, le Père avait recommandé l'évolution de son ami aux prières d'un Carmel exilé en Belgique.

l'achever. Notre sujétion est plus grande, d'où nécessité de demander à l'union un supplément de courage. — Mais comme j'ai une certaine expérience des cercles et des parlotes, je voudrais éviter l'écueil où je suis parfois tombé : le vague des programmes, la multiplicité des objets. Notre objet doit être unique, si nous voulons durer, celui-ci : nous aider par une collaboration fraternelle à devenir *meilleurs catholiques*. C'est tout. Le reste viendra par surcroît.

Puis, c'est la guerre. A l'apostolat scolaire succède l'apostolat aux tranchées, puis la mort, puis un apostolat posthume. Car son souvenir, la beauté de sa vie est toujours là, présente à ceux qui l'ont connu. Tel qui n'a pas voulu le suivre pendant sa vie jusqu'au bout, ne se rendra qu'après sa mort.

Témoin cet instituteur N., qui fut de ses meilleurs amis, l'un des plus fidèles à se mettre à son école aux années de son évolution, mais qui se cabra devant le pas suprême, qui même s'en scandalisa et le tint un temps à distance, mais qui, à peine Lamouroux mort, n'y tient plus et s'autorise de son amitié pour écrire au P. Bessières (octobre 1915) et lui dire son désarroi : — « Sa mort me prive d'un directeur de conscience, et c'est ce qui m'amène vers vous. » Il lui dit où il en est : politiquement, il est « convaincu de la nécessité et de la fécondité de l'ordre assuré par une solide autorité » ; religieusement, il a toujours professé « une grande sympathie pour l'Art chrétien » ; il a été élevé dans un milieu anticlérical et s'est trouvé entraîné dans la franc-maçonnerie, avec laquelle il n'a pas encore rompu et dans laquelle il croyait « sincèrement trouver un centre de perfectionnement moral et social ». Mais il s'est « peu à peu détaché de l'à-priorisme sectaire de l'anticléricalisme maçonnique » :

Je reconnais la haute valeur morale de la doctrine catholique. Mais la foi me fait complètement défaut.

J'ai tout à apprendre dans la voie *où j'espère que vous me conduirez*, en mémoire de notre pauvre ami... *Il me faut la foi.* Comment y parvenir ?

Un peu plus tard (février 1916) :

Je n'arrive toujours pas à voir un prêtre [1], mais je suis votre conseil, je prie...

Or, il me vient un scrupule. Certes, je comprends la beauté des grandes et simples prières, mais j'ai peur de les dire d'une façon trop intellectuelle, plus comme une sorte de morale poétique qu'avec le cœur.

Je suis sûr que je ne parviens pas à prier comme un croyant ; et si la prière est de pure forme, elle n'a plus de valeur, n'est-ce pas ?... surtout plus de valeur pour celui qui, comme moi, doit d'abord désirer sincèrement la conviction.

A ce propos, la prière est-elle forcément coulée dans un moule invariable, ou, au contraire, n'est-elle pas, en grande partie, *une confidence intime de l'âme avec Dieu, un épanchement secret* dépourvu de toute réticence ?

Quelle formule, sous la plume d'un catéchumène qui n'en est qu'à ses premiers pas vers la vie chrétienne !

Il lit le Missel, « qui est bien le livre d'initiation cherché » (lettre de mars 1916) ; il se plonge, quand les incertitudes de la situation militaire se font plus énervantes, « dans les admirables lettres de Lacordaire » ; il rêve (lui aussi) d'apostolat, il fait du prosélytisme, il se considère « comme ayant charge d'âme... de plusieurs âmes » qu'il voudrait confier au P. Bessières, pour le cas où lui-même viendrait à disparaître ; il se croit, un jour, au moment de faire « la confession désirée », quand brusquement arrive un ordre de départ immédiat ; — enfin, le 4 avril 1916 (au matin), ordre de prendre les autos pour entrer dans la danse : « Il n'y a plus d'illusion à se faire. A la garde de Dieu ! Je regrette maintenant mes erreurs passées et plus encore de ne pas les avoir abjurées plus tôt et expiées. Mais j'ai confiance en la miséricorde divine, puisque j'ai aperçu un éclair de lumière. Je mourrai, s'il le faut, sans crainte. Vous serez prévenu selon votre désir. Je vous quitte, car le temps presse, et les longues phrases sont inutiles pour vous exprimer mon absolue reconnaissance. Je me permets de vous embrasser de grand cœur. »

Puis, ce même 4 avril, à huit heures du soir :

Réjouissez-vous comme moi-même : le seuil est franchi. Vous recevrez cette lettre en même temps que la précédente sans doute. Lisez d'abord l'autre. Elle vous annonce un imminent départ. Quelques heures de retard m'ont permis d'aller au salut et de me confesser. Le prêtre — un soldat du régiment — m'a donné l'absolution et m'a assuré qu'il pouvait exceptionnellement me donner la communion. Je m'en croyais si indigne que je n'aurais jamais osé le demander. Jugez de ma joie.

Je suis tranquille. J'ai en effet, comme vous le prédisiez, trouvé la paix. J'envisage avec pleine confiance les mauvais jours qui vont suivre, persuadé maintenant que l'issue la plus fâcheuse matériellement me procurera l'éternel repos.

Que de perles à cueillir dans ces pages ! Cet instituteur par exemple qui, réformé comme grand blessé, va s'enfermer dans une maison de vocations tardives ; — cet autre qui demande au P. Bessières de parfois prier pour lui, afin que, si la guerre continue à l'épargner, il puisse un jour le suivre de loin... *quod tam sitio ;* — cet autre (de la Haute-Vienne) qui, envoyant du front à son évêque sa profession de foi catholique, ajoute, dans un sentiment de prudence si candidement surnaturelle : — « Gardez ma lettre, Monseigneur, pour me la *coller dans le dos,* si jamais, la guerre finie, une pensée de lâcheté me sollicitait à renier à nouveau ma foi heureusement retrouvée. »

C'est qu'il leur faut du courage, à ces convertis, pour pratiquer leur religion, une fois rentrés dans le milieu rural qui est le leur. L'un d'eux a raconté son histoire. Il était, dès ses années d'Ecole normale, anticlérical fougueux, antipatriote, anarchiste, les poches bourrées de brochures de Jean Grave, Kropotkine, Louise Michel, Malato. Il était apôtre même, ce qui lui attira bien quelques ennuis à la caserne, puis, plus tard, quand il fut instituteur rural. Vient la guerre. L'amour de la patrie parle plus haut que Jean Grave. Il part ; il

[1] Il n'y avait pas d'aumônier dans son régiment.

voit la retraite de Charleroi, la victoire de la Marne, — et la mort prochaine. Une lumière entre : il se sent si petit sous les balles et les obus ; il en perd sa vanité et murmure : « Mon Dieu ! protégez-moi, pardonnez-moi. » Blessé grièvement, il se rend compte, à l'hôpital, que la religion suscite des dévouements sublimes, se réconcilie avec Dieu, rentre au village, résolu à assister ponctuellement à la messe le dimanche... Autour de lui, c'est de la stupeur, bientôt de la colère. Les avancés du lieu jugent qu'il faut se débarrasser de ce réactionnaire. Ses anciens élèves le prennent pour un parfait imbécile et un soir jettent des pierres aux fenêtres de sa chambre. Enfin la plus grosse injure lui vient de sa famille : on l'y traite de comédien. Il ne se décourage cependant ni ne se révolte :

« C'est ma punition, dit-il, je l'accepte. Puisse Dieu m'accorder les moyens d'arracher du cœur des hommes la haine que j'y ai semée. »

VI. — Chez les institutrices aussi, même expérience de la faillite des morales officielles. Suivez cette lettre d'une jeune institutrice laïque de la campagne (publiée dans *Revue pratique d'Apologétique*, 15 février 1916) :

J'arrivais toute férue des principes nouveaux de neutralité, avec une très grande confiance dans l'influence de la morale... une très haute idée du rôle éducateur de l'institutrice... Mes leçons de morale furent les mieux préparées... mais elles ne furent pas les plus efficaces...

Je succédais à une vieille institutrice qui avait, pendant quatorze ans, maintenu dans sa classe le régime de la terreur. Ce fut un ébahissement général quand, le premier jour de la classe, on me vit enlever et jeter dehors les nombreuses baguettes qui garnissaient les coins. On se mit en défiance... Moi je me demandais anxieusement comment j'aurais prise sur ces âmes fermées, ignorantes et rusées. Pas un de ces petits ne semblait affectueux, tous les yeux se dérobaient aux miens, et dans la cour de récréation même, je ne parvenais pas à obtenir un peu d'exubérance. Je savais pourtant que ces gamins trop sages devant moi, étaient, hors de l'école, insolents, effrontés, voleurs, des démons déchaînés. J'espérais que mes leçons de morale obtiendraient un résultat ; mais, dès mon premier essai, je sentis que je parlais à vide. Je m'adressais à des consciences endormies ou faussées : pour eux, *le mal c'était d'être pris en faute et battu* ; la maîtresse d'école, c'était quelqu'un de très gênant qu'il s'agissait de tromper habilement...

Plusieurs mois durant, l'institutrice, pour redresser ces âmes, fait appel à tous les trésors de doctrine que recèle la morale de M. Buisson :

A chaque faute découverte, j'essayais de faire comprendre pourquoi on avait mal agi, mais je devinais bien derrière leurs fronts têtus que, malgré mes paroles, *le mal c'était surtout d'avoir été pris...*

Alors je lisais des histoires... Rien. Je sentais qu'il manquait quelque chose à mon enseignement, que les mots *âme, conscience, perfection, bien, devoir,* seraient à jamais figés, stériles, indifférents, — des mots enfin ! — tant que je ne trouverais pas l'étincelle qui leur donnerait vie...

Un jour, tandis que, bien découragée, je me débattais contre la même difficulté impossible à résoudre, sans préméditation aucune je changeai de méthode et j'oubliai la neutralité qui m'avait si mal servie.

Je montrais ce que serait un enfant qui voudrait son âme très belle, ils n'écoutaient guère.

Soudain je demandai à l'un d'eux : — « Qui t'a donné une âme ? » Silence. — « C'est Dieu... Et tu sais bien qu'il faudra lui rendre cette âme un jour ; quand ton corps sera mort, il te la demandera. Oseras-tu la lui donner laide, pleine de défauts et chargée de mensonges ? »

L'effet fut immédiat et je ne l'oublierai jamais. Tous les yeux me regardaient avec inquiétude. J'avais trouvé une porte qui désormais ne se fermerait plus. Je m'attachai d'abord à détruire en eux l'habitude du mensonge et de l'hypocrisie : — « Quand vous me trompez, Dieu vous voit... C'est Lui qui m'a mise près de vous pour Le remplacer... » Quel étonnement dans tous les yeux ! On eût dit que je prenais un autre visage. Depuis ce jour, la défiance est tombée, et j'ai su me faire aimer très vite...

Maintenant, la leçon de morale est devenue la préférée par eux et par moi. Les yeux brillent et se fixent aux miens. Nous ne parlons pas de perfection, de dignité humaine : à tout cela nous donnons un nom très doux à dire, le Bon Maître, c'est-à-dire, le modèle vivant. Toutes les belles leçons du christianisme, mes petits les ont comprises.

Ils savent qu'il faut accepter le travail et la souffrance parce que nous avons à expier et à mériter. Oui, nous agitons ensemble ces grands *problèmes de souffrance et de mort*. Cela d'ailleurs ne nous attriste pas ! Quelles bonnes parties nous faisons dans la cour ! Seulement, nous prenons l'habitude de juger tous nos actes...

Chaque matin en arrivant : — « Mademoiselle, j'ai pas menti... Mademoiselle, j'ai pas été indiscret. »...

Au bout de dix-huit mois passés dans une petite école, j'ai subi l'épreuve orale du C. A. P. (certificat d'aptitude pédagogique) devant un inspecteur et deux directrices d'école.

Mes bambins ont été charmants, pleins d'entrain et de bonne volonté. — « C'est vraiment une petite famille ici, m'a dit M. l'Inspecteur, je vous félicite, mademoiselle, vos enfants sont très vivants et pourtant très disciplinés. » Les dames ont exprimé toute leur admiration... M. l'Inspecteur a cru bon cependant d'aborder un peu la question pédagogie : — « Quel est le *grand principe* de notre enseignement, mademoiselle ? » Silence... — « Mais la *Neutralité*... Heureusement, mademoiselle, que vous observez le principe tout en ayant l'air de ne pas le connaître. »

Et j'ai pensé, avec un peu d'ironie, sans tout de même me risquer à le dire : — « Si j'avais si bien observé le grand principe, M. l'Inspecteur, je n'aurais pas reçu vos compliments aujourd'hui, et certes je ne les eusse pas mérités... »

Celle-là était chrétienne d'avance. Elle n'a pas attendu, pour le devenir, de constater l'impuissance radicale du laïcisme à fonder une morale. A d'autres de ses sœurs, moins prévenues qu'elle de la grâce, de même que déjà au groupe Lamouroux, c'est cette constatation qui a été la première lueur, le premier appel de Dieu sur le chemin de la foi. On se souvient sans doute que c'est là le thème du beau livre de René Bazin, *Davidée Birot*[1] (le plus beau peut-être de ses livres pour un prêtre, celui qui laisse l'impression la plus pénétrante et la plus recueillie). Davidée n'est pas une apostate ; c'est une ignorante simplement ; elle n'a pas la foi parce qu'on ne la lui a pas enseignée ; mais c'est une âme droite et pure, qui veut une morale, qui la veut pour elle et pour son prochain, pour les

[1] Libr. Calmann Lévy, 3, rue Auber, Paris ; 3 f. 50.

enfants qu'elle a mission d'élever. Et c'est là pour elle le point de départ d'une ascension dont René Bazin nous dépeint les étapes avec un admirable sens des discrétions ineffables de la touche divine (voir *Ami* 1912, p. 380-382).

Or, voici qu'une revue, un Bulletin, s'est fondé sous ce titre mystérieux : *Aux Davidées.* Quelles Davidées ? Un groupement d'institutrices laïques.

Elles ont lu la *Davidée Birot* de R. Bazin ; elles ont senti, entre elles et cette sœur aînée, une affinité providentielle. Non qu'elles soient toutes des Davidées ; peut-être n'y en a-t-il aucune parmi elles qui ait jamais été aussi dénuée de foi que l'institutrice de R. Bazin ; mais il n'est pas nécessaire, pour se mettre sous le patronage de Davidée, d'avoir commencé par l'incroyance, pas plus qu'il n'est nécessaire d'avoir été d'abord « une pas grand'chose » pour invoquer le patronage de Marie-Madeleine. Davidée se présente à nous par des côtés si sympathiques, si attirants, si purement et si divinement grands ! Et puis, elles ont toutes passé par l'Ecole Normale. Or, l'Ecole Normale, c'est un milieu qu'on ne traverse pas, quand on est jeune fille, sans y laisser quelque chose de sa vie religieuse, et sinon sa foi, du moins quelque chose des lumières de la foi, quelque chose de l'esprit d'humilité qui est une condition de la foi profonde. A l'Ecole Normale, on leur a prêché la morale « indépendante, » l' « autonomie » de la conscience humaine ; et indépendance, autonomie, ce sont des mots qui sur de jeunes âmes, sur des âmes de jeunes filles surtout, font effet de griserie. On leur a dit qu' « il est plus beau de faire le bien pour le bien que de le faire avec le secours de la religion » ; et elles l'ont cru !... L'expérience de la vie est venue bien vite les désillusionner : « Nous étions jetées dans la vie sans vraie force morale », disent-elles elles-mêmes.

Où trouver la force, et la lumière ? Les bibliothèques pédagogiques qu'on met à leur portée, leur offrent « du Renan, du Zola, du Buisson, du Guyau »... *Davidée Birot* leur tombe sous les yeux. C'est un charme : « N'étions-nous pas, comme Davidée, de jeunes institutrices, ayant reçu la même éducation rationaliste, ayant le même travail, les mêmes désirs, les mêmes inquiétudes, la même vie enfin ? » Davidée fait mieux que les charmer ; elle les oriente vers la lumière. Elles commencent à entrevoir le vide de la morale purement humaine ; mais, avant d'en être vraiment convaincues et persuadées, il leur faudra du temps, des lectures répétées, des méditations prolongées de certaines pages de *Davidée*... Puis elles lisent l'Evangile, la Vie de Jésus-Christ du P. Didon, des Exposés de la foi, des romans de Bourget, de Bordeaux, de Favet, qui leur montrent comment le catholicisme est seul à expliquer les grandes questions de bonheur, de souffrance et de mort.

Elles s'encouragent mutuellement, par une correspondance devenue de plus en plus intime, par des réunions surtout. Oh ! au début, il s'en fallait que ce fussent des réunions d'un christianisme achevé : après avoir causé de longues heures, jusqu'à l'aube parfois, aucune d'entre elles n'osait proposer de dire la prière ! Mais une fois de plus se réalisait la divine parole de la liturgie : *Ubi caritas et amor, Deus ibi est.* Elles s'aimaient : Jésus-Christ était au milieu d'elles. N'était-ce pas pour s'aider à le retrouver qu'elles étaient réunies ?

Sa grâce enfin marque l'heure pour elles d'entrer définitivement dans la voie qui leur est ouverte, de prendre les résolutions qui doivent transformer leur vie avec l'aide de la foi retrouvée. Elles vont, à l'automne de 1916, faire une retraite à Notre-Dame du Laus. Là elles rencontrent l' « Amie » que Dieu leur avait préparée, Mademoiselle Thivolle, institutrice laïque au diocèse de Valence, dont nous savons que son évêque ne nous démentira pas si nous disons que c'était une intelligence d'élite, une chrétienne achevée, d'une piété admirable.

La retraite leur a donné « beaucoup de force morale et beaucoup de joie ». Pour en prolonger les fruits, pour resserrer leur union dans le Christ, pour « se dire bonjour », elles décident de créer la petite feuille mensuelle qui est devenue le Bulletin *Aux Davidées.* Le 1er no, dactylographié, paraissait en décembre 1916, 5 pages, 12 abonnés ; puis, progressivement, 8, 12, 16 pages. Aujourd'hui, c'est un Bulletin imprimé de 24 ou 32 pages in-8, qui chaque mois va porter à plus de 400 institutrices « l'écho de nos âmes unies dans la même foi » (3 fr. par an. S'adresser à Mlle Silve, institutrice à Fours, par Barcelonnette, Basses-Alpes).

Mlle Silve a remplacé, à la direction, Mlle Thivolle, rappelée à Dieu l'automne dernier. Naturellement, des esprits « laïques » se sont émus du lancement du Bulletin ; ils y ont vu une levée de boucliers « ne tendant à rien moins qu'à saboter le laïcisme et à ébranler l'école laïque [1]. » Non, les Davidées ne partent en guerre contre personne. Elles n'ont que des vues pacifiques. Elles veulent simplement s'aider à vivre le plus parfaitement possible leur foi chrétienne ; et comme l'édification du prochain est partie essentielle de la vie chrétienne, elles veulent édifier, par l'exemple d'abord, par l'enseignement ensuite des devoirs envers Dieu (qui figurent toujours aux programmes) partout où on peut les enseigner sans inconvénient grave ; et là où ce n'est pas possible, elles sauront tout au moins donner aux enfants la mentalité catholique, la droiture de cœur à laquelle Dieu a promis une belle effusion de ses bontés (Ps. LXXII, 1), la droiture dans la vie quotidienne et la droiture en histoire aussi (où la neutralité n'oserait avouer qu'elle puisse être une entrave à la recherche de la vérité). Et la neutralité

[1] Sur cette émotion du monde laïcisateur, voir un article très spirituel (sous la signature de Marguerite Ory, agrégée de l'Université) dans l'*Instituteur français* du 15 juillet dernier. — L'*Instituteur français*, « organe des intérêts de l'Ecole Nationale » (mensuel, 2 f. par an ; directeur, Théodoric Legrand, directeur d'Ecole communale ; bureaux à Paris, VIIIe, rue du Général-Foy, 30), n'est pas un organe clérical ni confessionnel à aucun titre, mais sincèrement libéral, en sorte qu'il se rencontre souvent avec nous à mener campagne pour les idées qui nous sont chères.

ne leur défend pas non plus de faire le catéchisme, hors des locaux scolaires, dans les paroisses dépourvues de prêtres, ni généralement de se faire les auxiliaires de leurs curés dans l'éducation des enfants[1].

Voilà de quelles âmes le Bulletin est l'écho. Echo aussi riche qu'il est simple. On y trouve de tout : de la pédagogie, de l'apologétique, de l'ascétique... Grand Dieu ! quels grands mots je prends là pour désigner des choses si simples, et que l'on sent simples précisément parce qu'elles sont profondément, uniquement surnaturelles. Ces âmes se disent leur affection, leur confiance, leur joie de s'aimer, leurs peines... : « Dieu sait que je suis Davidée jusqu'au fond de l'âme. » — « La joie que j'ai éprouvée à m'unir aux Davidées, je n'essaierai pas de vous la dépeindre. Oh ! pouvoir ouvrir son cœur, confier ses craintes, ses ennuis à des amies, de vraies amies, qui vous comprennent !... Je vous dirai bien simplement que j'ai besoin d'aide, d'encouragement, de conseil. Dieu le savait et dans son infinie bonté il m'a conduite vers des âmes qui me donneront ce dont j'ai tant besoin. Dès le premier moment où j'ai commencé à exercer, j'ai senti le vide, le néant et presque l'impossibilité de cette éducation sans principe religieux. J'étais réellement découragée ; je regrettais d'être entrée dans l'enseignement public, et je crois même que j'aurais songé à le quitter si les conseils d'un saint prêtre ne m'avaient relevée et encouragée. Maintenant je suis heureuse d'espérer pouvoir faire un peu de bien. » — « Combien j'ai pleuré en lisant le dernier Bulletin ! Oh ! les braves, les douces sœurs !... Sacré Cœur de Jésus, foyer d'amour, royonnez sur nous, sur toute la France, sur le monde !... »

Ces débuts des *Davidées* sont tout parfumés de grâce et de poésie divine ; et je bénis la circonstance providentielle qui m'a permis de les connaître et de les faire connaître ici [2]. Mais c'est un peu sur tous les points de la France qu'on signale des essais d'union de ce genre dans le monde des institutrices laïques et aussi des instituteurs. Prions Dieu qu'il mette toujours sur leur route des Ananies aussi dévoués et aussi éclairés que le P. Bessières. — Antérieurement aux Davidées s'était fondé le *Bulletin des Institutrices catholiques de l'Enseignement primaire* (mensuel, 5 f. par an ; direction à Lyon, Mlle Valat, rue du Gazomètre, 19), né d'une correspondance circulante organisée dès 1910 entre quelques institutrices catholiques d'un peu partout, créé sous forme de Bulletin polycopié en décembre 1913, suspendu pendant la guerre, et repris en octobre 1916, à la date même où se décidait au Laus la création du *Bulletin des Davidées.* Les Davidées ne connaissaient pas le Bulletin lyonnais. Les deux organes sont nés de la même inspiration surnaturelle et s'adressent au même public. Le *Bulletin* lyonnais, plus ancien, a pris déjà figure de Revue, de Revue brève mais où il n'y a que de l'excellent (le no de mars 1919, par exemple, commençait, sous ce titre : *Sur le chemin d'Emmaüs,* la publication de souvenirs autobiographiques d'une institutrice convertie dont il faudra absolument faire un tirage à part). Le *Bulletin des Davidées,* plus voisin de son berceau, plus humble de format, moins répandu encore peut-être, a gardé quelque chose de plus intime, de plus recueilli, de plus « jeune fille » au meilleur sens de ce mot. Ce sont deux publications bien intéressantes. Les nos de cette année (des *Davidées)* et déjà de l'année dernière sont tout parfumés de souvenirs de Mlle Thivolle et d'extraits de ses lettres. C'était « vraiment une âme », et dans ce mot elles disent tout. Elle écrivait à ses Davidées : — « Quand vous causez avec les parents de vos élèves, parlez de Dieu. J'ai vu de grosses larmes rouler sur les joues de pères de famille à qui je parlais de leurs enfants que Dieu leur avait confiés. » Comme ce conseil est touchant ! Il ne faut pas être intempérant sans doute ; mais, sous prétexte de prudence ou de discrétion, que d'occasions on laisse échapper de faire du bien à des âmes qui sont beaucoup moins inaccessibles à la pensée de Dieu que nous ne croyons et qui souvent n'attendent qu'un mot de notre part et sont surprises douloureusement de ne l'entendre point tomber de nos lèvres ! [1]... Que d'épis à glaner dans ces *Bulletins !* Il faut pourtant s'y arracher. Cette Causerie s'avance [2].

VII. — Le P. Bessières nous avait donné déjà, pendant la guerre : *De l'Art à la Foi,* **Jean Thorel 1859-1916,** in-12 de 100 p., 2 f., Beauchesne : J. Thorel, pseudonyme littéraire de Raymond Bouthors (frère d'un vicaire de St-Vincent-de-Paul, à Paris), né 1859, fils d'un instituteur chrétien de Seine-et-Oise ; études au Petit-Séminaire de Versailles, puis à l'Université de Fribourg-en-Brisgau, où sa foi sombre (parce que gênante) ; de 1889 à 1910, vie fiévreuse, encombrée et surmenée d'un homme de lettres qui n'a pas le temps

[1] Elles résument leur idéal dans ce mot de René Bazin : — « Etre des femmes *inconnues,* mais capables de bien. » L'humilité dans l'apostolat, et l'apostolat par l'humilité : comme elles ont su comprendre du premier coup la grandeur et la fécondité de la vie cachée, à l'exemple du divin Ouvrier de Nazareth !

[2] Elles ont reçu les plus chaleureuses bénédictions de l'Episcopat (NN. SS. de Chambéry et d'Aix, de Digne, de Valence, de Gap, de Dijon, de Troyes). Je veux citer au moins ce mot de Mgr Castellan, archevêque de Chambéry (précédemment évêque de Digne) :

« Je bénis la Providence qui m'a fait assister avant mon départ de Digne à l'éclosion des Davidées ! Cette Œuvre est une fleur des montagnes aux couleurs franches et vives, au cœur ardent de foi chrétienne. Le parfum m'en a accompagné jusqu'en Savoie, où il a providentiellement gagné à l'Œuvre de précieux concours. Il est fait d'humilité, de simplicité et de foi, il est de ceux qui conservent les fondations durables et fécondes. Bénies soient les Davidées, bénis les zélateurs de leur association et de leur Bulletin. »

[1] C'est la leçon à retenir aussi des **Oiseaux sur la Branche, Carnet de guerre d'une Institutrice** (in-16 de 192 p., 2 f., Paris, Bonne Presse), — d'une institutrice qui se reproche d'avoir fait trop exclusivement œuvre d'instruction et point assez d'éducation vis-à-vis des fillettes (de la classe riche) qui lui étaient confiées et qui, plus tard, devenues jeunes filles, ne sauront que courir les divertissements à la mode sans songer à tant de bonnes œuvres où leur besoin d'activité, leur soif même de joie et d'amour trouveraient de si divines satisfactions.

[2] Nous avons parlé, avant la guerre *(Ami* 1913, p. 759, p. 998), du *Bulletin des professeurs catholiques de l'Université,* fondé par le regretté Joseph Lotte, et repris récemment à Lyon, rue Molière, 71, mensuel, 6 f. par an. — Et nous aurons à signaler encore l'*Union des catholiques de l'Enseignement public,* groupement très vivant et très intéressant qui, pour la région parisienne, compte déjà 200 membres (Secrétariat, rue Vaneau, 26, Paris VIIe) et dont des filiales s'organisent à Nancy, Toulouse, Nantes, Pau, Châteauroux.

de réfléchir et qui a surtout peur de réfléchir (romans et pièces de théâtre, surtout adaptations de drames de Hauptmann, de Schnitzler, de Hebbel) ; d'ailleurs jamais rien d'ordurier ni de bas dans son œuvre ; il a toujours gardé certaine noblesse d'âme, toujours aussi peut-être la nostalgie de cette foi à laquelle il n'osait pas songer. Dieu, en 1910, le frappe d'une attaque d'apoplexie qui l'immobilise, tout en lui laissant intactes jusqu'à la minute dernière ses facultés intellectuelles. L'immobilité, pour lui c'est le salut, parce que c'est la réflexion forcée, le tête-à-tête avec soi-même et avec Dieu, « la solitude où Dieu conduit l'âme pour lui parler. » Deux mois durant, une âpre lutte intérieure se poursuit. Autour de lui, la prière redouble de ferveur. Enfin, la nuit de Noël 1910, un grand calme se fait : Thorel pleure et prie : la foi était revenue. — Et avec la foi, c'est la vocation littéraire, dramatique, qui le reprend, mais cette fois, au service de Dieu : il conçoit de grands projets d'apostolat scénique, une « Croisade scénique de réparation sociale » :

« Le théâtre étant un admirable instrument de propagande, il faut s'en emparer et le remettre entre les mains de nos directeurs spirituels, c.-à-d. de nos curés. Le théâtre ne doit plus être l'école de perdition de la ville, mais un organe de la paroisse : le théâtre paroissial. J'en vois donc quarante mille en France, puisqu'il y a quarante mille paroisses. Et les troupes sont, tout simplement, les confréries de la paroisse... »

Nous avons connu quelque chose d'analogue déjà, au moyen âge. C'est à propos de ces beaux projets qu'il est entré en relations avec le P. Bessières. On lira ici sa correspondance et deux spécimens de son théâtre paroissial. C'est fort intéressant. — Il est mort le 20 août 1916, vêtu de la livrée du Tiers-Ordre de saint François.

Et l'autre jour, le P. Bessières toujours nous donnait **Le Chemin des Dames,** *Carnet d'un territorial,* in-12 de 140 p., 2 f. 50, Bloud : pages parues aussi dans les *Etudes* et dédiées à la mémoire des 150 Jésuites français morts au champ d'honneur. On vit ici quelques-unes des heures les plus angoissantes de la guerre ; on y vit surtout l'âme du prêtre-soldat : — « Ce n'est pas en vain que la Providence a voulu que nous vivions pendant trois ans, jusque dans ses détails les plus crucifiants, la vie du pauvre. Du grand pauvre créé par notre civilisation : le soldat. Nous avons été assimilés à son humilité, à son néant. Et là, nous avons appris à le connaître et il nous a connus. De cette rencontre, une affection sans phrases est née » (p. 117). Dieu veuille qu'elle vive ! Des livres comme celui-ci sont bien faits pour l'entretenir, pour nous aider à réaliser le beau mot du programme de l'*Union nationale des combattants :* « UNIS COMME AU FRONT. »

Pour l'après-guerre : L'éducation française, par Paul-L. d'Arc (pseudonyme d'un de nos grands industriels des pays envahis), in-12 de 322 p., 3 f. 50, B. Grasset : pages qui ont été pensées, écrites en captivité, dans un camp de prisonniers, dans un enfer, et qui sont d'une rare vigueur de style, qui sentent encore la poudre, mais où se sent surtout l'homme au courant, l'homme qui a vu le danger dont il témoigne, qui s'est informé au contact de la puissance ennemie, et qui nous dit ce qu'il y a à faire chez nous après la guerre : non certes copier l'Allemagne : leur organisation n'est qu'un automatisme, qui peut aider à préparer un mauvais coup, mais non créer une civilisation ; ne pas sacrifier cette culture générale où nous leur sommes incomparablement supérieurs, mais combler les lacunes de notre enseignement technique... Ne pas copier leur « Allemagne au-dessus de tout », mais aimer la France et bannir les hérésies internationalistes : « Vous dire l'impression désagréable que fit la neutralité de certains de nos Universitaires dans les camps de prisonniers est impossible » (p. 183) ; cultiver la liberté, le maximum de liberté, mais dans les limites du droit : « Des devoirs, plus que des droits ! »

L'Education de l'intelligence et du cœur, par G. Méra, in-12 de 216 p., 3 f. 50, Téqui : pages revêtues d'un *imprimatur* de juillet 1914 et qui avaient d'abord paru dans *La Jeune Fille catholique contemporaine* (de M. Lagardère) ou dans le *Prêtre éducateur* (du P. Lambert). On y prendra d'utiles matériaux pour instructions et allocutions à la jeunesse. Deux parties : 1° sujets se rapportant à la vie morale : orientation surnaturelle de l'éducation ; éducation de la conscience ; l'Eucharistie et la jeunesse ; la vocation ; vie esthétique et vie morale ; etc. ; — II^{e} partie, « Esthétique et Littérature » : musique religieuse ; la Chanson de Roland ; S. François de Sales ; Corneille ; Pascal ; Bossuet, etc.

Vertus guerrières, par le capitaine Z., in-12 de 250 p., 4 f. 50, Payot : vertus guerrières, et vertus de toujours. L'auteur a écrit sous l'inspiration de la guerre qu'il vient de faire ; mais ne sommes-nous pas toujours en guerre ? *Militia vita... Adversarius circuit quærens...* Et ce que dit le capitaine s'applique à merveille à la guerre de tous les jours contre les ennemis de notre âme, à l'œuvre donc de notre éducation, qui ne sera jamais achevée en ce monde... Que de vues admirables, et toujours étayées de traits vécus, de citations, sur le devoir, le dévouement, l'esprit d'initiative, l'esprit d'offensive, l'absence d'entêtement (qui est une grande vertu militaire, « une vertu de chef, la qualité propre à un chef réellement intelligent »), — l'opiniâtreté aussi, dont on ne nous croyait pas capables, et qui s'est si richement révélée « une vertu française », — le culot, « une des vertus primordiales du troupier » (appelez-le comme vous voudrez, hardiesse, audace, toupet) et qui peut s'acquérir : « Tout le monde peut devenir patrouilleur : c'est là où l'on voit véritablement le courage individuel... Ce sont les gens *culottés* qui rendent visible la supériorité d'une troupe sur l'adversaire, » — la gouaillerie, à laquelle les Boches n'ont jamais rien compris et où ils n'ont vu qu'un signe de légèreté et qui est une vertu, elle aussi, une vertu très noble, la vertu de vouloir rire et conserver sa gaîté et la communiquer à tous jusque dans le fond de l'horreur, dans le plus absolu dévouement : rien certes de l'esprit de moquerie, de persiflage, de sarcasme, de ricanement à la Voltaire, qui n'est révélateur que de lâcheté, et créateur de lâcheté aussi, tandis qu'il n'est rien qui soit révélateur et créateur de courage comme notre vieille gouaillerie française, témoin les multiples citations de ces braves qui ont su insuffler à coups de plaisanteries la vaillance à leurs hommes ; — l'humilité, le goût du travail obscur, cette si inattendue caractéristique de la guerre de 1914 (cf. déjà *Ami* p. 1003-5) ; — le sacrifice, ou simplement l'acceptation : car, combien cette idée de sacrifice comporte-t-elle de nuances ! Il ne faut pas laisser croire que la vie militaire, que la vie même des héros les plus renommés soit une suite ininterrompue d'élans aveugles vers le sacrifice : cela, c'est bon pour les journalistes, pour les héros d'opéra. Ce n'est pas de l'humanité, et ce n'est pas de la divinité non plus : Notre-Seigneur a eu son heure d'angoisse au Jardin des Olives. Ce soldat, il n'est pas enflammé, il n'est pas bravache ; il accepte parce qu'il le faut : n'est-ce pas là le sommet de la grandeur ? *Obediens usque ad mortem,* la mort, oui, mais par obéissance. Voyez ce prêtre, cité parce que le 3 janvier 1916 il a entraîné ses camarades en criant : « En avant ! *nous sommes ici pour nous faire tuer :* allons-y de bon cœur ! » Et ce sacrifice de sa vie, il faut le répéter chaque fois. Au départ, chacun l'a bien fait ; et on se figurait que c'était chose faite une fois pour toutes : eh bien ! non, à chaque occasion de risquer vraiment sa peau, le même effort, le même renoncement est nécessaire. Et c'est ce qui a rendu si terribles pour ceux qui ne tombèrent point du premier coup les longs mois de cette guerre, ses attaques sans nombre, ses assauts répétés... N'en va-t-il pas de même pour la vertu, pour toutes les vertus ? « Pour l'être qui raisonne, la guerre demande à chaque heure, à chaque moment un nouveau sacrifice. » Et la guerre sur le terrain surnaturel aussi.

Psychologie pédagogique, par J. de la Vaissière, S. J.,

in-8 de xx-480 p., reliure anglaise, 6 f., Beauchesne : livre que l'on pourrait appeler une Somme de psychologie pédagogique. La psychologie moderne s'est courbée sur l'enfant, sur l'adolescent, avec une attention jusque là inédite. La bibliographie du sujet occupe plus de 100 pages du livre du P. de la Vaissière et compte près de 1600 nos, la plupart de psychologues de nos jours. Il fallait que cette multitude d'observations minutieuses, qui ne sont pas toutes d'égale portée, fût reprise, assemblée, groupée, coordonnée en un corps de doctrine, en une synthèse où tout se tient et s'enchaîne. Voilà qui est fait de main de maître. Ce livre a trouvé le meilleur accueil chez les maîtres même de l'enseignement laïque ; et l'on ne concevrait pas une maison d'éducation où il ne figure pas en place d'honneur au rayon « pédagogie. » — Voici les grandes lignes du plan suivi. Après des notions générales de méthodologie, l'auteur aborde 1° la *Pédagogie générale :* dispositions *a) naturelles :* évolution des fonctions générales (intérêt et attention) et des fonctions particulières (observation, mémoire, imagination créatrice, pensée logique, langage, sens esthétique et dessin : le stade du griffonnage, le stade têtard, le stade de transition, etc.), et *b)* dispositions *volontaires :* évolution du sens *religieux* (divers sens où les observateurs ont pris le mot *religion,* et comment, si l'on tient compte de cette diversité, se concilient les conclusions en apparence contradictoires d'observations d'ailleurs bien conduites) (observations extrêmement intéressantes sur les sourdes-muettes-aveugles, p. 200), évolution du sens moral, des tendances sensitives dans leur rapport à la volonté, de l'activité volontaire formelle ; les deux sources de défauts pour la volonté (explosion et obstruction, ou mieux, excès d'impulsion et excès d'inhibition) ; fautes volontaires : la criminalité dans l'enfance et dans l'adolescence (on étudie surtout la question de la chasteté et celle du mensonge) ; — 2° la *Pédagogie particulière a)* des *normaux* (types psychologiques, caractères, aptitudes professionnelles, coéducation), *b)* des *anormaux*... Il faut ouvrir ce livre pour se rendre compte de la prodigieuse multitude d'observations, de notations brèves mais pleines, que l'auteur y a synthétisées.

Pour refaire la France : — II. Le renouvellement intérieur, par J. Calvet, in-12 de 147 p., 3 f., Beauchesne : nouvelle série de ces conférences dont nous avons dit déjà l'esprit profondément apostolique et la souveraine distinction. La Ire série s'adressait à tous les chrétiens en général ; la IIe, plutôt à une élite, à ceux qui ont le souci de la vie intérieure (et il est vrai que ceux-ci aujourd'hui sont légion, plus nombreux qu'ils n'ont jamais été). Treize conférences : l'intelligence du problème de notre destinée; le renouvellement de la conscience, de l'intelligence, du cœur, de la volonté, de l'idée de justice, du sentiment de l'honneur, de la foi, de l'amour ; la pensée de la mort ; la réflexion et la lecture ; l'intelligence de la grâce ; Jésus le grand Rénovateur des âmes.

Le Renouveau catholique : *Les Jeunes avant la guerre,* par L. Rouzic, in-12 de 340 p., 3 f. 50 (major. de 30 0/0), Téqui : « Somme » aussi que ce volume (qui sera suivi de deux autres : *Les Jeunes pendant la guerre,* et *Les Jeunes après la guerre).* C'est l'histoire du renouveau catholique depuis une vingtaine d'années, histoire qui a été l'objet d'une quantité d'articles de Revues et de monographies, dont plusieurs excellentes, mais qu'il fallait reprendre, relier, embrasser d'une vue d'ensemble. Il fallait exposer les faits dans leur suite historique et psychologique, dans leur enchaînement providentiel. Et nul n'étain mieux préparé à ce travail que M. Rouzic, à raison même du ministère qui l'attache à notre plus célèbre Ecole de jeunesse d'enseignement supérieur (Ecole de la rue des Postes, aujourd'hui à Versailles). — Après des chapitres préliminaires sur 1° « *les tristes années quatre-vingts* » et le triomphe apparent, mais insolent, du scientisme, et 2° ce *néo-christianisme* qui a sévi aux environs de 1890 et qu'il appelle justement « un faux départ » et qui n'était qu'une tentative de laïciser le christianisme, de confectionner un christianisme sans dogme, sans morale, sans hiérarchie, — M. Rouzic aborde le renouveau catholique tel qu'il se révèle aux environs de 1900, tel qu'il fleurit et fructifie dès lors parmi nous, dans toutes les régions et dans tous les états, chez les fils toujours fidèles comme chez les convertis, tel qu'il se développe en étendue et en profondeur : désir de la vie intérieure, ascétisme, zèle pour la chasteté (même chez des jeunes gens non catholiques, qui cherchent à se conserver chastes et qui même s'en font gloire, ce qui devant l'opinion n'est pas sans mérite), mysticisme authentique et désir d'union à Dieu dans le renoncement de soi, union de la pensée et de l'action : soif d'apostolat... Et tout cela nous est présenté dans la langue claire, chaude, vibrante, prenante, de l'apôtre qu'est M. Rouzic. Tout cela se lit avec charme, avec entrain sans doute, ce qui serait peu dire, — mais, ce qui mieux est, avec recueillement, un recueillement qui pénétrera même les plus distraits et qui fait de ce livre une véritable lecture spirituelle.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — La guerre a contribué beaucoup à éclaircir les rangs du clergé. La charge est lourde pour ceux qui restent, le ministère est parfois accablant : plusieurs curés chez nous ont trois et quatre paroisses.

Comme la plupart de mes confrères, je n'en ai que deux, dont les églises sont à plus de 6 kilom. l'une de l'autre.

Vous le savez, la matinée du dimanche pour un curé chargé d'un binage est très fatigante ; nous ne résisterons pas dix ans à ce surmenage, dans les conditions où il nous est imposé avec le jeûne eucharistique.

A 6 heures du matin il faut quitter son presbytère pour se rendre au binage : en bicyclette, ça va encore quand il fait beau temps, mais l'hiver, par le vent, la pluie, la neige !

Arrivé tantôt en sueur, tantôt trempé jusqu'aux os, dans une église froide souvent, toujours humide, qu'il faut souvent commencer par balayer, on confesse, on communie les quelques rares fidèles qui se présentent au curé qu'ils n'ont pas pu approcher depuis huit ou quinze jours ; puis c'est la messe en partie chantée, au moins les jours de fête, le sermon, puis le catéchisme, et toujours au galop le retour à sa paroisse pour recommencer la grand'messe, le sermon, le catéchisme, le chant, car les enfants venus des hameaux ne sont réunis qu'à ce moment-là.

Quelquefois après la messe c'est un baptême, toujours quelques visites à la sacristie... Je rentre après midi à mon presbytère; je n'en puis plus, l'estomac me brûle, et tout ce jour où je voudrais être dispos pour parler à mes gens, instruire, et intéresser les enfants, j'ai la migraine.

Et dire que tout irait bien si après ma première messe il m'était permis de prendre... un rien, une petite tasse de chocolat à l'eau comme aux jours de jeûne !

Cette loi ecclésiastique *(dura lex)* ne pourrait-elle être modifiée en faveur des prêtres bineurs ? « *Lex non obligat cum tanto incommodo.* »

Qu'en pense l'*Ami du Clergé ?*

Les curés trouveront-ils de puissants avocats qui prennent leur cause en Cour de Rome ?

R. — L'*Ami* connaît vos tribulations : point n'est besoin sans doute de vous dire à quel point

il les déplore et y compatit. Votre cas, hélas ! est loin d'être isolé ; raison de plus de le trouver souverainement digne d'attention. Aussi allons-nous vous répondre, non point, malheureusement, pour pleinement vous satisfaire, mais pour vous suggérer quelques réflexions qui, sans atténuer en fait vos misères, vous seront peut-être de quelque bon secours moral pour vous aider à moins douloureusement les supporter.

En somme, le sacrifice que vous faites et qu'on vous demande n'est autre chose qu'un hommage à la Présence réelle, une puissante contribution à la foi populaire au mystère Eucharistique : telle est au fond toute la théologie de la question. Les préceptes et précautions très sévères de révérence dont l'Eglise entoure le culte public du Saint-Sacrement n'ont pas d'autre raison que celle-là.

Vous savez, nous savons tous que la familiarité engendre l'irrespect et, au sens latin du mot *(assueta vilescunt),* l'avilissement des grands hommes et des grandes choses ; et de même que la sévérité des rubriques en matière eucharistique, qui se traduit par de rudes gênes et privations imposées aux ministres sacrés, est incontestablement un aliment précieux pour la foi des fidèles, qui en sont témoins, à la réalité vivante de Jésus sous les saintes Espèces, de même, n'en doutez point, cette foi recevrait vite un fâcheux contrecoup du sans-gêne dont les prêtres useraient à son endroit. N'est-ce point là d'ailleurs ce que l'expérience permet de constater, par exemple, chez les assistants à la messe, suivant que le célébrant la dit avec piété et grande révérence, ou trop rapidement, sans consciente dignité, avec la désinvolture qu'il se permettrait dans une œuvre indifférente quelconque, sinon profane ?

Le jeûne eucharistique est, dans la tradition de l'Eglise, un élément de révérence auquel avec raison elle attache un très grand prix, et vous venez de voir à quel point, sur ce chapitre-là, sa pensée et sa discipline sont sages, profondément justifiées. Maintes fois on lui a demandé, sinon d'y renoncer entièrement, d'apporter au moins des adoucissements occasionnels à son précepte. Elle s'y est refusée. A propos de la rédaction du nouveau *Codex*, votre demande, avec tous ses arguments, et même de meilleurs encore, a été proposée, un peu de tous côtés, et chaudement appuyée par des autorités de premier ordre. L'Eglise a maintenu son refus.

Vous dites : « *Lex non obligat cum tanto incommodo.* » Attention ! Gardez-vous dans l'usage, d'ailleurs difficile et dangereux, de cette épikie interprétative, gardez-vous de ne voir que *l'incommodum* qui touche votre propre personne, et pensez un peu aussi à *l'incommodum*, au mal d'ordre public, qui menacerait la foi, si, comme ministre des Sacrements, vous vous déchargiez des ennuis qu'ils peuvent vous occasionner. Et alors vous conclurez que la loi qui protège le droit divin de la présence réelle Eucharistique oblige *cum tanto* TUO *incommodo,* pour aussi longtemps du moins qu'elle sera en vigueur et n'aura pas été abrogée ou atténuée par l'autorité d'où elle émane, le Souverain Pontife.

Votre cas est-il, pour cela, sans solution possible ? Oui, du côté liturgique ; non, du côté de l'administration diocésaine. Il est des limites aux forces humaines, même chez les prêtres zélés et bien trempés, devant lesquelles l'on peut et l'on doit raisonnablement s'arrêter. Pendant la guerre, et encore à l'heure laborieuse et critique où nous sommes, les Evêques, gênés par l'insuffisant recrutement de leur clergé, ont fait appel à toutes les générosités, à tous les dévouements possibles. Aucun d'eux, toutefois, n'entend imposer à ses prêtres un *onus importabile*, ni commander par autorité des besognes manifestement sans proportions avec les moyens et les forces de chacun.

Si donc, en ce qui vous concerne, vous estimez intolérable, exagérée, la situation qui vous est faite, si elle dépasse la mesure de ce que votre zèle charitable, généreusement offert, peut raisonnablement fournir, c'est votre droit, et même votre naturel devoir, d'en informer votre Evêque, en lui fournissant tous les éléments d'appréciation qui pourront éclairer son jugement et l'amener à ratifier le vôtre. On vous tracera alors la juste ligne de conduite qui peut convenir à votre cas, et l'Evêque, qui vous a sans doute demandé beaucoup *titulo caritatis*, sera le premier à restreindre ses *mandata* impératifs à la juste mesure qui peut prudemment convenir à votre état de santé et à vos forces.

On a beaucoup plaint les prêtres mobilisés, et il est certain qu'un grand nombre d'entre eux, outre le sacrifice de leur vie, ont mené pendant la guerre, au front et ailleurs, une vie terriblement dure, moralement plus pénible encore, infiniment digne de compassion. Mais a-t-on, par contre, toujours bien compris et apprécié équitablement le sort, souvent aussi douloureux, sinon plus, de ceux qui ont pendant quatre ans si durement peiné à combler les vides faits dans les paroisses par l'absence de leurs confrères ? L'auteur de ces lignes a bien connu, pour les avoir vus de près et suffisamment endurés, les deux genres de misères. Tout en rendant plein hommage à l'héroïsme et aux indicibles souffrances des mobilisés, il pense qu'il y aurait aussi, sur les autres, des pages singulièrement tristes et troublantes à écrire, si l'on pouvait révéler au grand jour, dans ses détails poignants, le mystère de leurs dévouements et privations — héroïques aussi ceux-là, — de leurs souffrances discrètes, à peine soupçonnées des hommes, qu'aucun historien ne glorifiera, mais qui seront assurément les plus beaux fleurons de leur couronne dans le ciel.

Vous êtes de ceux-là, cher confrère, parmi tant d'autres. Ne le regrettez pas. Vos forces s'épuisent au service de Dieu. Personne ne peut vous blâmer de calculer, pour l'avenir, une sage économie dans leur dépense. Mais, tout de même, aux heures où le fardeau vous paraît trop lourd, aimez-le encore : c'est le poids de la grâce et du mérite.

Q. — Dans une communauté où les Sœurs, selon la règle, ont un confesseur ordinaire venant du dehors, appartient-il à *l'aumônier* résident ou au *confesseur* ordinaire de donner la Communion et l'Extrême-Onction aux Sœurs malades ?

R. — D'après les principes généraux combinés du Droit et de la Liturgie, c'est à l'aumônier, et non au confesseur, qu'il appartient de donner les derniers sacrements aux religieuses mourantes, comme aussi de procéder à leur sépulture. Nous nous plaçons, bien entendu, sur le terrain précis où notre correspondant limite sa question entre deux personnes seulement : l'aumônier-chapelain de la maison et le confesseur ordinaire résidant au dehors. Il ne faudrait donc tirer aucune conclusion de notre réponse en ce qui concerne, soit le Supérieur des sœurs, soit le Curé de la paroisse, soit enfin les règlements diocésains particuliers, très variables en pareille matière.

L'aumônier est le ministre ordinaire du Saint-Sacrifice de la Messe, de la Communion et de toutes les cérémonies religieuses dans la communauté ; il est au for externe le représentant de l'autorité diocésaine quant à la charge du culte. Le confesseur, au contraire, est un personnage tout de for interne, dont l'unique mission est de confesser et d'absoudre ; son rôle commence et finit à la porte de son confessionnal. D'où il faut conclure que les œuvres de ministère ecclésiastique externe, comme la distribution de la Communion et l'administration de l'Extrême-Onction, sont besognes afférentes à la fonction de l'aumônier, non à celle du confesseur.

Q. — Un enfant *ondoyé* peut-il être admis à la communion privée, sans que les cérémonies du baptême aient été suppléées ? Les parents veulent remettre ces cérémonies à plus tard, lorsque le parrain sera démobilisé. Quel est votre avis ?

R. — Vous avez raison d'insister pour que les cérémonies complémentaires du baptême soient différées le moins possible. C'est évidemment l'esprit de l'Eglise et la bonne coutume des pays chrétiens, et c'est également la prescription formelle du *Codex* au Can. 759, § 3 : « *Cæremoniæ quæ in baptismi collatione prætermissæ quavis ratione fuerint, quamprimum in ecclesia suppleantur.* » Sans compter que la négligence sur ce point-là, sauf raisons publiquement connues comme majeures, est toujours d'un mauvais exemple.

Mais, d'autre part, il peut y avoir urgence aussi à admettre l'enfant à la première communion privée, urgence qui devient très sérieuse s'il est dans des conditions telles d'âge, de discrétion et de préparation, qu'on doive le tenir pour atteint par le précepte pascal.

Il y a assurément quelque chose de choquant à admettre à la Sainte Table un enfant qui n'est pas « complètement baptisé », et il semble tout indiqué qu'on observe, au moins par rapport au baptême (*janua sacramentorum*), l'ordre normal de succession des sacrements entre eux. Il n'y a cependant aucun précepte, aucun texte de loi qui règle cette matière et impose une solution déterminée dans le cas proposé.

Vous pouvez donc vous inspirer des circonstances, pour prendre le parti qui sera le meilleur quant au bien public, sans préjudice sérieux toutefois pour les intérêts spirituels de l'enfant. — Le cas vaut la peine d'être déféré et résolu à l'Evêché ; vous ferez bien de l'y présenter, ne fût-ce que pour abriter vos responsabilités.

Q. — Un soldat, appartenant à une profession libérale et très jaloux de l'honneur de sa corporation, est attaché à la censure militaire. Tandis qu'il apportait un zèle de néophyte à ces fonctions fort éloignées de celles qu'il remplissait dans « le civil », il lui tombe sous les yeux une lettre où un membre de sa corporation témoigne d'une profonde immoralité, laquelle, au jugement de notre censeur, peut compromettre gravement l'honneur de leur corporation commune. Il consulte sa mère, avec quelle discrétion, je l'ignore ; et sur les conseils de celle-ci, il porte la lettre au supérieur hiérarchique de l'épistolier délinquant. Très bien accueilli par ce supérieur qui le félicite de son zèle, il est vertement rabroué par un prêtre à qui il s'en ouvrit dans la suite. — « Et le secret professionnel, mon ami, qu'en faites-vous ? A part ce qui peut compromettre directement l'Etat ou la chose militaire, tout ce que vous apprenez par l'exercice de vos fonctions de censeur, doit être tenu par vous comme nul ; et, en l'espèce, votre devoir était de remettre la susdite lettre dans la circulation. » — Je n'ai rencontré aucun contradicteur à la thèse de ce prêtre.

R. — La thèse est juste et ce n'est pas nous qui la contredirons. La théologie morale, et avec raison, est sévère sur ce chapitre du secret professionnel. Que deviendrait la tranquillité de l'ordre social, si ceux qui ont officiellement mission de remplir une fonction, à découverte éventuelle de secrets de famille, ou autres, mais de secrets graves, ne savaient pas tenir leur langue, ainsi que, en justice, la société le demande et l'attend d'eux ? Médecins, notaires, avoués, avocats, censeurs postaux militaires, sont dans le même cas. Le travail qu'ils ont à fournir par profession les met nécessairement en occasion fréquente de pénétrer *per accidens* en des intimités qui autrement leur resteraient inaccessibles ; et comme, par ailleurs, la connaissance fortuite de ces intimités ne leur impose aucun devoir d'en user, leur silence se trouve doublement justifié par l'obligation qu'ils n'ont pas, en charité, de le rompre, et par l'obligation qu'ils ont, en justice, de l'observer ; car, au fond, c'est une obligation de justice qui est ici en jeu, c'est-à-dire la promesse de l'engagement implicite de remplir la fonction conformément à ses exigences sociales, parmi lesquelles il faut mettre au premier rang le respect du secret professionnel.

Le soldat en question s'est sans doute formé la conscience en se disant qu'un grave devoir de charité envers sa corporation l'obligeait à prévenir les supérieurs. Mauvais raisonnement, parce que,